

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023 - 20H00

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CROZE Nadège, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM :, GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNE Jean-Marc, VINSSIAT Tadeuse

Excusé ayant donné procuration : M.GALLIOT Olivier à Mme MONNOT Laurence

Absent non représenté : M. SIROP Guillaume

I- Le compte rendu de la séance du 19/09/2023 est approuvé

II- M. PEIGNÉ Jean-Marc est désigné secrétaire de séance

III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

IV – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2024 :

Suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 22 juin 2023 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la modification du tableau des effectifs au 01/01/2024 comme suit :

	19/09/2023		01/01/2024	
	Durée hebdo	NB	Durée hebdo	NB
Adjoint Administratif Territorial	35h	1	35h	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	35h	1	35h	0
Agent de maîtrise	-	0	35h	1
Adjoint Technique Territorial annualisé	15h	1	15h	1
Adjoint Technique Territorial annualisé	3.20h	1	3.20h	1
Adjoint Technique Territorial	20h	1	20h	1
Adjoint d'Animatlon annualisé	6.40h	2	6.40h	2

V – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REPAS DES AINES :

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal opte pour la proposition de menu du traiteur Entre Loire et Sologne, celui-ci ayant donné toutes satisfaction les années précédentes tant au niveau du prix que de la qualité de la prestation.

VI – CHOIX DES COLIS DE NOEL DES AINES :

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal choisit les colis « Plateau Dinatoire » de la société Esprit Gourmet.

VII – CCL : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE COMPETENCE « VOIRIE » DES STATUTS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte :

- l'élargissement de la compétence voirie de la **Communauté de Communes des Loges** pour prendre en compte le schéma directeur des mobilités actives (voies cyclables) précédemment adopté en Conseil Communautaire le 25 septembre 2023.
- la modification des statuts de la CCL.

VIII – SPANC : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS) 2022 :

Après présentation du **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement non collectif (RPQS du SPANC)** pour l'année 2022, adopté en Conseil Communautaire le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité de ce même rapport.

IX – SIA : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2022 :

Après présentation du **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (RPQS du Syndicat Intercommunal d'Assainissement)** pour l'année 2022, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité de ce même rapport.

X – SIAEP : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPQS) 2021 :

Après présentation du **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)** pour l'année 2021, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité de ce même rapport.

XI – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2021 DE LA COMMUNE :

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2021

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

www.services.eaufrance.fr

Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

XII – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2022 DE LA COMMUNE :

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2021

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

www.services.eaufrance.fr

Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

XIV – QUESTIONS DIVERSES :

- a) Informations concernant les inscriptions aux services extra scolaires de la commune de Férolles.
- b) L'Indicateur de Pilotage Comptable de la commune d'Ouvrouer les Champs obtient la note maximale de 100/100 pour son Budget Principal cette année – Courrier de la DRFIP du 25/09/23.
- c) La Commission Communication se réunira le jeudi 16 novembre 2023 pour la préparation du Bulletin Municipal 2024.
- d) La commission cimetière travaille sur l'élaboration d'un règlement intérieur. Plusieurs séances de travail sont nécessaires.
- e) La commission travaux s'est réuni seule puis en présence du bureau d'étude, du

vice-président et l'ingénieur de la CCL concernant le projet Cœur de Village.

- f) La commune a candidaté au label Villages d'avenir regroupé avec les communes de Tigy, Vienne en Val et Férolles sur un thème commun. Si nous sommes retenus, nous bénéficierons d'une ingénierie.
- g) Réunions de mi-mandat Projet de Territoires le jeudi 9 novembre 18h00 à Ouvrouer les Champs ou le vendredi 17 novembre 18h00 à Vitry aux Loges.
- h) Retour très positif concernant la fête du sport du samedi 30 septembre 2023 lors de l'inauguration du City Stade.
- i) Le prochain Marché Local se tiendra le dimanche 2 juin 2024.
- j) Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 14 Novembre 2023 à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 36.